

AVIS DE CONCOURS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0840120V

Un concours interne sur épreuves aura lieu aux hôpitaux universitaires de Strasbourg (Bas-Rhin), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 8 postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier de Haguenau : 1 poste ;
- EPSAN de Brumath : 1 poste ;
- hôpitaux universitaires de Strasbourg : 6 postes.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, aux hôpitaux universitaires de Strasbourg, recrutement-concours, 1, place de l'Hôpital, B.P. 426, 67091 Strasbourg Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.